

## **Déclaration des établissements fondateurs pour la création de la communauté d'universités et d'établissements Lyon Saint-Etienne**

***Juillet 2014***

La Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne est l'institution qui donne forme à la dynamique de coopération des établissements qui la composent et à l'ensemble de leurs activités d'enseignement supérieur, de recherche et de valorisation.

La communauté porteuse d'un projet ambitieux pour le site en matière d'enseignement supérieur et de recherche, garantit dans son fonctionnement les principes de la liberté de la recherche, de l'enseignement et de la création ; la rigueur et de la qualité de la production scientifique ; la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche ; de l'accès du plus grand nombre, sans distinction d'origine, de sexe, d'opinion et de revenu, aux outils de la connaissance. Elle assurera aux usagers et aux personnels la promotion de leurs compétences, de leurs droits et de leurs responsabilités.

Elle se reconnaît aussi comme devoir impérieux la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la recherche et de l'enseignement supérieur, la promotion des sciences, des humanités et des arts dans la cité et l'accompagnement des nouvelles générations vers une intelligence partagée des enjeux et des possibles du monde Contemporain, pour leur propre épanouissement comme pour le bien commun.

Riche d'un formidable potentiel de recherche et de formation, d'une tradition d'innovation, d'entrepreneuriat; d'une maîtrise sans cesse réaffirmée des grands enjeux de la santé, de la maîtrise de la complexité, et de la prise en compte de l'environnement ; la Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne se donne pour mission de faire vivre, prospérer et rayonner ces héritages, dans le respect des identités et des aspirations des acteurs qui les portent, en synergie avec les partenaires du territoire.

Ce qui rassemble ces acteurs, dans et hors les murs des établissements, à l'âge des responsabilités ou à celui des choix et des apprentissages, c'est une conception à la fois exigeante et généreuse de l'idée d'*Université*. La Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne œuvre, résolument, pleinement, et exclusivement, à la réalisation de cette idée.

Dans cet esprit, les statuts de la Communauté d'universités et d'établissements du site Lyon Saint-Etienne garantissent le respect de la dignité et de la personnalité des établissements fondateurs de la dite communauté. Ils doivent donc être lus et respectés comme les conditions démocratiquement fondées de la bonne gouvernance d'un instrument de réalisation de l'idée d'université appliquée au site Lyon–Saint-Étienne.